

Vers de NOUVELLES formes d'action syndicale

par Jacqueline de Bruycker

Le tiers des emplois créés au Québec le sont par des travailleurs autonomes. Au cours des vingt dernières années, leur nombre a plus que doublé au Québec. La Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.) n'est pas restée indifférente à cette nouvelle dimension de l'organisation du travail, elle a rapidement réagi en élaborant de nouveaux modèles de structures d'accueil. Une démarche des plus innovatrices qui devrait permettre de faciliter l'exercice de la syndicalisation, voire même de briser le carcan traditionnel de la représentation par accréditation que véhicule toujours le Code du travail.

Une démarche des plus innovatrices qui devrait permettre de faciliter l'exercice de la syndicalisation.



ROLAND SHINK,
Président du Syndicat des routiers autonomes du Québec inc. (C.S.D.)

Une première avenue a ainsi été développée avec la création du Syndicat des routiers autonomes du Québec inc. (S.R.A.Q.). Regroupant prioritairement des chauffeurs-proprétaires, son mandat général est d'améliorer leurs conditions de travail et de vie, mais la façon retenue pour atteindre cet objectif se démarque par son originalité. Au lieu de recourir à la négociation de conventions collectives avec les transporteurs, le S.R.A.Q. a opté pour une autre approche en élaborant une stratégie d'intervention et d'action qui s'articule autour de deux axes principaux : d'une part, effectuer les représentations nécessaires auprès des gouvernements afin qu'ils modifient



JEAN-GUY CYR,
Président du Syndicat démocratique des distributeurs (C.S.D.)

la législation actuelle et la rendent plus conforme aux revendications des chauffeurs-proprétaires et d'autre part, mettre sur pied et développer un véritable réseau d'entraide entre tous les routiers autonomes du Québec.

Pour véhiculer ses revendications, le S.R.A.Q. a élaboré une charte de sous-traitance qui régit les rapports entre les chauffeurs-proprétaires et tous ceux qui recourent à leurs services en sous-traitance. Le caractère profondément novateur de cette charte réside dans le rebalancement de la responsabilité sociale qu'elle propose et qui ouvrira la voie de l'équité et de la stabilité

aux routiers autonomes.

La C.S.D. s'est également intéressée à un autre groupe de travailleurs autonomes, celui des distributeurs de lait. Epaulé par la C.S.D., le Syndicat démocratique des distributeurs a vu le jour en novembre 1994, mais la première requête en accréditation logée par des distributeurs de lait de Natrel a été contestée par l'employeur, elle est toujours pendante devant la Cour d'appel du Québec.

Pour conserver leurs acquis et faire reconnaître leurs droits vis-à-vis les employeurs et les différentes instances gouvernementales, les distributeurs ont opté pour la solution de la syndicalisation. Leur objectif est d'amener les employeurs à une table unique de négociations et d'obtenir d'eux les changements qu'ils réclament et la reconnaissance qu'ils méritent comme travailleurs autonomes. Sans encadrement juridique, à la merci de l'arbitraire des compagnies, les distributeurs misent sur la solidarité. Ils savent que leur avenir, leur survie passe par l'émergence d'une force collective provinciale. ✦